

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine**  
**du**  
**Vendredi 12 mars 2021 à 14h30**  
**Espace Beausoleil à Pont-Péan (35)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 12 mars 2021 à 14h30** Espace Beausoleil à Pont-Péan (35), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

**Ordre du jour :**

Approbation du PV du Comité syndical du 5 février 2021

**FINANCES :**

- 1-SAGE Vilaine et politique de bassin - programmes d'actions 2021
- 2-Poursuite Elaboration Docob Natura 2000 Estuaire et baie de vilaine 2021
- 3-Elaboration Docob Natura 2000 Estuaire et Baie Vilaine 2019-2020 (plan de financement)
- 4-Demande animation 2021 Natura 2000 Marais de Vilaine
- 5-Compte administratif BP et BP EP
- 6-Comptes de gestion BP et BP EP
- 7-Affectation des résultats Exercice 2020
- 8-Approbation Budget 2021 BP et BP EP

**GEMA**

9-PSE

**COMMUNICATION**

10-Information sur le marché d'assistance /conseil à la communication de l'EPTB

**POINT D'INFORMATION AUX ELUS :**

Les réseaux de suivi de la qualité de l'eau (document distribué en séance)

**MARCHES PUBLICS :**

- 11-Constitution de la commission MAPA
- 12- Marchés publics - Présentation des décisions prises par le Président

**GOVERNANCE**

- 13-Assemblée bretonne de l'eau : désignation de 2 représentants H/F
  - 14-Comité Régional de la Biodiversité : désignation de 2 représentants H/F
- Questions diverses

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Collège des EPCI :

- M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne  
M. Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Mme Murielle DOUTÉ-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande  
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande  
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique  
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval

M. Jean-Michel BUF, Communauté de Communes de la Région de Blain  
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération  
M. David VEILLAUD, Liffré-Cormier Communauté  
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté  
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté  
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté  
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté  
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération  
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole  
M. Didier CHAPPELLON, Rennes Métropole  
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté  
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté  
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté  
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35  
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique

**POUVOIRS :**

M. Philippe JOUNY, CC de Pontchâteau-St Gildas des Bois à M. Jean-Michel BUF, CC de la Région de Blain.  
M. Jean-Claude RAUX, CC Région de Nozay donne pouvoir à M. POUPART, CC Châteaubriant-Derval.

Assistaient également à la séance :

Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Sophie GRIBIUS, Chargée d'études gestion des milieux aquatiques à Rennes Métropole  
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine  
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine  
Aldo PENASSO, Responsable Ouvrages hydrauliques et Inondations à l'EPTB Vilaine  
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective à l'EPTB Vilaine  
Stéphanie WOIMANT, Responsable Milieux Aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine  
Anthony DE BURGHRAVE, Chargé de mission Qualité de l'Eau à l'EPTB Vilaine  
Florence BOCQ, Assistante Pôle Hydraulique et eau potable à l'EPTB Vilaine  
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de Direction et Vie des assemblées à l'EPTB Vilaine

\*

\* \*

Monsieur Jean-François MARY, Président, ouvre la séance après avoir fait un appel et vérifié que les règles de quorum sont respectées.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 12 mars 2021 à 14h30  
Espace Beausoleil à Pont-Péan (35)**

**9 - GEMA – AMONT DE LA VILAINE – Paiements pour Services Environnementaux**

***Paiements pour services environnementaux (PSE).** Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices : préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité.*

Le Plan biodiversité a prévu que soit expérimenté un nouvel outil permettant de reconnaître les services écosystémiques rendus par les exploitants agricoles au bénéfice des milieux naturels et de la biodiversité. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) va mobiliser 30 millions d'euros d'ici 2021 pour expérimenter ces nouveaux accompagnements financiers. Avant de mettre en place ces financements, un appel à initiatives a été lancé par l'Agence de l'eau pour sélectionner des territoires préfigurateurs et financer ainsi les études préalables au déploiement. Ces initiatives permettront d'expérimenter les paiements pour services environnementaux sur une large diversité de contexte géographique et agricole du bassin Loire-Bretagne. Parmi les initiatives retenues sur le bassin versant de la Vilaine, on recense :

- parvenir au 0 Phytosanitaires de synthèse sur le bassin d'alimentation des captages de Saffré - Atlantic'Eau (44)
- les captages prioritaires de Fandemay et de Gué bandin - Syndicat de l'eau du Morbihan (56)
- un territoire à fort enjeu environnemental et fort potentiel d'innovation « Lac au Duc, territoire 3B1 » avec un mécanisme de paiements « Privé-Privé » - All'i'Homme (56)
- sur le bassin versant de Chèze Canut - Eau du bassin Rennais (35)
- sur les captages prioritaires souterrains Bretilliens - Syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG Eau 35)
- **pour préserver la ressource en eau potable du captage prioritaire de la Valière - Syndicat des rivières de la Vilaine Amont (35)**
- **au service de la reconquête de la qualité de l'eau sur les masses d'eau du Prunelay, de la Quincampoix et de la Planche aux Merles dans le bassin versant de la Seiche - Syndicat mixte du bassin versant de la Seiche (35)**

Dans un premier temps, l'objectif est de faire émerger des territoires qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des dispositifs de PSE, de tester l'intérêt de la logique de rémunération de services environnementaux en comparaison avec les autres dispositifs existants et d'accompagner des études de préfiguration pour des PSE financés par des crédits publics ou par des crédits privés. L'Agence de l'eau s'appuiera sur l'Afac-Agroforesteries pour aider les porteurs de projets à acquérir une connaissance fine et solide du Label Haie et maîtriser ses outils.

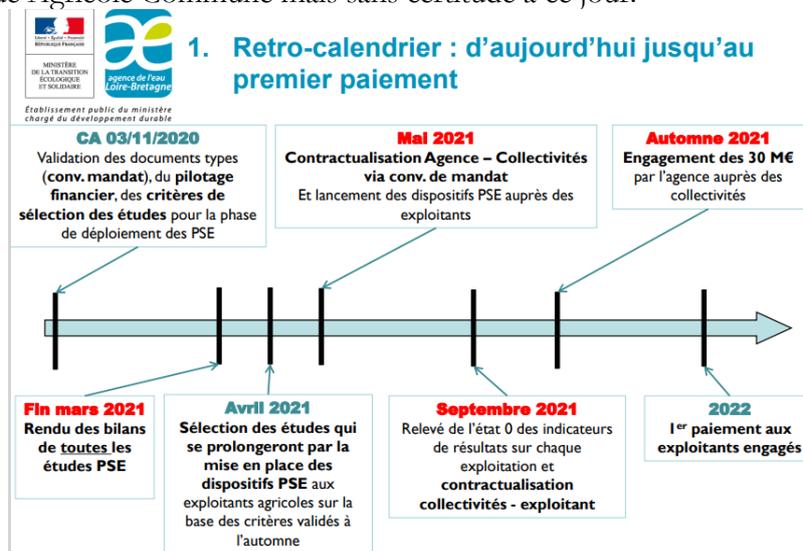
Ainsi, les opérateurs retenus doivent pour le 31 mars 2021 définir l'objectif environnemental et le service assuré par les agriculteurs pour atteindre ces objectifs et fournir : un projet de territoire affichant l'interaction entre les enjeux agricoles et environnementaux ; une articulation avec les politiques en place (MAEC) ; une liste d'indicateurs de résultat ambitieux et bornés (justifié) ; un cadre de rémunération et ses modalités de détermination conformément à la notification ; un mode d'organisation permettant d'assurer la gestion de l'instruction et du paiement des dossiers

individuels des agriculteurs en passant par les contrôles ; un coût des paiements directs ; un dimensionnement précis du dispositif (nombre d'agriculteurs).

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne établira alors en avril 2021 une sélection des territoires pour le déploiement opérationnel des PSE dès le mois de mai pour les 5 prochaines années, selon 3 blocs de critères :

- respect strict du cadre de la notification ;
- **capacité de la structure porteuse à assurer la chaîne d'instruction (jusqu'au contrôle) des dossiers des exploitants agricoles de façon sécurisée ;**
- pertinence du dispositif PSE construit au regard des enjeux du territoire.

Une convention de mandat sera ensuite passée entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la collectivité porteuse. Une contractualisation entre la collectivité et les agriculteurs sera ensuite mise en place avant fin 2021. L'engagement est sur 5 ans, avec l'idée d'une reprise par la suite dans la Politique Agricole Commune mais sans certitude à ce jour.

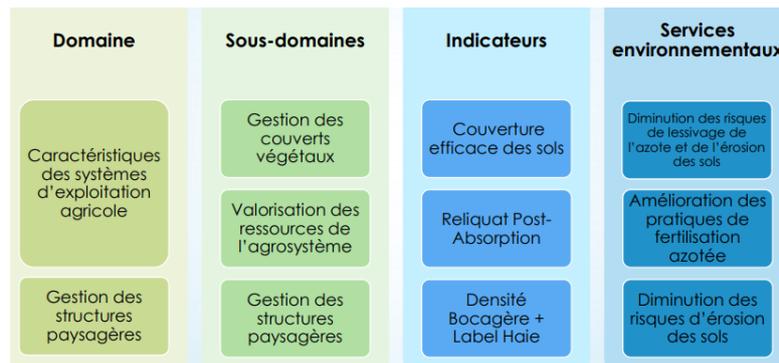


Ainsi, dans le contexte actuel de transfert des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées (bocage, ruissellement, pollutions diffuses), le devenir du portage en 2022 des PSE actuellement menés par le Syndicat de la Seiche et le Syndicat des rivières de la Vilaine Amont, s'ils sont retenus, a été interrogé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Afin de pouvoir instruire les données, **l'AELB requiert un engagement clair de l'EPTB Vilaine sur la reprise du portage de ces projets PSE à partir de 2022, et notamment sur le volet animation, qui doit être formulé et inscrit dans les dossiers des porteurs de projets (date de soumission au 31/03/2021).**

Quelques éléments figurent ci-dessous sur les projets en cours d'élaboration de PSE du Syndicat de la Seiche et du Syndicat des rivières de la Vilaine Amont qui ne sont cependant pas encore finalisés.

#### Sur le bassin du Syndicat de la Seiche

- secteur : zonage de la zone soumise à contrainte environnementale
- environ 350 exploitations en zone nitrates et 218 exploitations en zone érosion
- objectif environnemental : Améliorer les pratiques de fertilisation azotée et reconstituer le maillage bocager
- choix des indicateurs PSE



- coût type de gestion PSE (sans label Haie) pour une hypothèse de 20 exploitations. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des agriculteurs du secteur, cependant, tous les agriculteurs ne sont pas intéressés et il a été estimé à ce jour 20 exploitations qui rentreraient dans le dispositif, cependant le nombre de participants peut évoluer.

	Total	Année 1 (de juin à décembre)	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<b>Total (TTC)</b>	<b>76 542,86 €</b>	<b>22 885,71 €</b>	<b>11 914,29 €</b>	<b>11 914,29 €</b>	<b>11 914,29 €</b>	<b>17 914,29 €</b>
<b>Temps Total (jours)</b>		76,29	39,71	39,71	39,71	59,71
<b>Temps Total (heures)</b>		534	278	278	278	418
<b>Temps Total (ETP)</b>		<b>0,60</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,27</b>

- la pertinence d'envisager le « Label Haie » est en cours de discussion. Le rapport entre coût animation du label et bénéfices environnementaux derrière reste à confirmer. Les montants avec le Label Haie et le financements de reliquats pour une hypothèse de 20 exploitations est indiqué ci-dessous.

	Total	Année 1 (de juin à décembre)	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<b>Total (TTC)</b>	<b>142 714,29 €</b>	<b>29 880,00 €</b>	<b>26 708,57 €</b>	<b>26 708,57 €</b>	<b>26 708,57 €</b>	<b>32 708,57 €</b>
<b>Temps Total (jours)</b>		86,00	47,43	47,43	47,43	67,43
<b>Temps Total (heures)</b>		602	332	332	332	472
<b>Temps Total (ETP)</b>		0,68	0,22	0,22	0,22	0,31

### Sur le bassin du Syndicat des rivières de la Vilaine Amont :

- secteur : captage de la Valière
- environ 143 exploitations ayant au moins une parcelle sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) -> 57 exploitations éligibles au dispositif PSE (critère d'éligibilité de 25 ha sur l'AAC de la Valière)
- objectif environnemental : Avoir une ressource en eau potable de qualité • Réduction des concentrations en pesticides • Réduction de l'eutrophisation et du phosphore
- choix des indicateurs PSE

Domaines	Sous-domaines	Indicateurs	Services environnementaux
Caractéristiques des systèmes de production agricole	Gestion des couverts végétaux	% surfaces à faible pression phytosanitaire	Limitation des transferts et du recours aux produits phytosanitaires
	Valorisation des ressources de l'agrosystème	Recours au désherbage mécanique sur les surfaces cultivées en maïs	Limitation du recours aux produits phytosanitaires (herbicides)
Gestion des structures paysagères		Mise en herbe des zones humides et surfaces à risque élevé de transfert	Protection des zones à risque élevé de transfert
		Gestion durable du réseau de haies	Lutte contre l'érosion et préservation de la qualité des eaux

- première évaluation du coût type annuel pour une hypothèse de 20 exploitants engagés (changement de système) et 10 exploitants engagés haie.

Budget prévisionnel du dispositif PSE		
Dépenses annuelles	Hypothèse réaliste	Hypothèse maximale
Versement des PSE aux bénéficiaires	<b>200 000 €</b>	<b>400 000 €</b>
Coût de gestion du dispositif (€/an)	22 000 €	22 000 €
<b>Coût total du dispositif (€/an)</b>	<b>222 000 €</b>	<b>422 000 €</b>

- une table ronde des financeurs a eu lieu le 18/02/2021 pour discuter/déterminer du portage futur du PSE actuellement initié par le Syndicat des rivières de la Vilaine Amont. Le scénario privilégié a alors été le suivant (sous réserve de nouveaux échanges à venir entre les structures concernées) : portage SYMEVAL/SMG 35 et animation en continu par le Syndicat des rivières de la Vilaine Amont (mutualisation possible avec le SMG35, pour la gestion des flux financiers et l'instruction du PSE de Princé).
- le COPIL du 15 mars permettra de détailler et valider les éléments ci-dessus pour le Syndicat des rivières de la Vilaine Amont.

Concernant les financements, si le financement des aides aux agriculteurs sera effectué par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec un cofinancement possible assuré par le porteur du PSE uniquement (les enveloppes sont à préciser par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne), en revanche concernant l'animation de la mise en œuvre opérationnelle, le financement à 50% ne se fera que sous réserve qu'il y ait des fonds disponibles dans l'enveloppe, et selon les règles établies ci-dessous.

**Si projet retenu :**

**Financement PSE 100% AELB**

- Possibilité de financement 50% AELB temps d'animation 1<sup>ère</sup> année **si justifié**

Nombre d'agriculteurs	ETP financé	Plafond de l'assiette de financement (charges salariales et frais de fonctionnement)
0 – 20	0,4	28 000€ + 4 000€ de forfait fonctionnement
20 – 45	0,6	42 000€ + 6 000€ de forfait fonctionnement
45 – 70	0,8	56 000€ + 8 000€ de forfait fonctionnement
> 70	1	70 000€ + 10 000€ de forfait fonctionnement

- Tous les contrats financés commenceront fin 2021

La Région Bretagne ne pourra pas dégager de financements pour l'animation PSE et il a été évoqué de solliciter les animateurs agricoles sur ce volet, cependant leur charge de travail ne permettra sûrement pas de dégager un temps suffisant sur ces actions. Actuellement, pour la réalisation de l'étude (avant fin mars 2021), l'animation au sein du Syndicat de la Seiche est assurée

par un 1 ETP financé à 80% (50% AELB et 30% Région) et par un prestataire (étude 35 à 40 000 euros selon les options prises, 50% AELB, 20% Région Bretagne) sur le Syndicat des rivières de la Vilaine amont.

La question de la pertinence d'une animation commune pour la mise en place opérationnelle des PSE (après mars 2021) qui serait conduite en régie par les 2 syndicats de la Seiche et des rivières de la Vilaine Amont a été posée. L'AELB pourrait être favorable à ce qu'il y ait une animation PSE commune aux deux projets PSE (sous réserve bien sûr de l'éligibilité des dossiers). Le Syndicat de la Seiche est favorable à une démarche commune ; elle s'inscrit en cohérence dans la nouvelle organisation de la future unité Est.

Le Syndicat des rivières de la Vilaine Amont travaille également sur un projet de co-financement de l'animation avec les autres acteurs du territoire (EPCI/SMG35/SYMEVAL). Il se pose également la question de mobiliser les diagnostics des partenaires agricoles déjà inscrits au contrat territorial de la Vilaine amont pour conduire les pré-diagnostic d'engagement PSE auprès des agriculteurs.

Une réunion tripartite (AELB, Région Bretagne, et Agence de services et de paiement (ASP)) sera également prochainement organisée afin d'identifier les possibilités de réalisation des contrôles PSE par l'ASP. En effet, le Syndicat de la Seiche ne souhaite pas être identifié, auprès des agriculteurs, comme étant la structure réalisant les contrôles.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des 631 voix sur 631, décide :**

- **D'affirmer son intérêt pour cette démarche de Paiement pour Services Environnementaux et de demander un suivi et une réflexion à l'échelle du bassin versant de la Vilaine**
- **Le cas échéant, en cas d'éligibilité des dossiers, d'engager l'EPTB, sur la reprise du portage des projets PSE des Syndicats de la Seiche et des rivières de la Vilaine Amont à partir et dans le cadre du transfert « à la carte » des compétences Gestion des Milieux Aquatiques, bocage, ruissellement et pollutions diffuses des EPCI de l'unité Est. Il est demandé que les éléments des dossiers (avant la demande, puis suite au lancement de l'action), notamment la partie financière, soit régulièrement communiqués à l'EPTB et qu'une information soit faite en Comité Territorial de l'unité Est**
- **De charger le Président de signer toutes pièces afférentes.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'EPTB Vilaine**

**Jean-François MARY**